

Charte du maître d'ouvrage volontaire pour une meilleure prise en compte de la prévention et de la gestion des déchets dans les marchés de travaux de rénovation/démolition

Conscients que :

- **Le secteur du BTP est le principal producteur de déchets en France** : avec plus de 227 millions de tonnes par an, le secteur du BTP représente à lui seul plus de 70 % des déchets produits en France. Le secteur du bâtiment en produit approximativement 42 millions de tonnes parmi lesquels une grande variété de déchets du second œuvre qui disposent aujourd'hui de filières de valorisation.
- **La loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe un objectif de valorisation de 70 % pour le secteur du BTP à l'horizon 2020** : cette loi retranscrit dans le droit français l'objectif européen de valorisation des déchets du secteur du BTP et en a rendu responsable l'ensemble des acteurs du secteur, Maîtrise d'ouvrage comprise.
- **Le maître d'ouvrage est un acteur clé pour faire évoluer les pratiques sur les chantiers en matière de prévention et de gestion des déchets** : commanditaire des travaux, le maître d'ouvrage a un rôle incontournable pour faire évoluer les pratiques de l'ensemble de la chaîne des acteurs, en précisant ses attentes en matière de prévention et de gestion des déchets de son chantier et en s'assurant de leur exécution.

Considérant l'ensemble de ces constats,

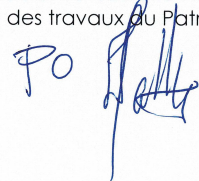
Nous nous sommes impliqués en tant que maître d'ouvrage partenaire du projet DEMOCLES, dans l'élaboration d'un cahier méthodologique à destination de la Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre de chantiers de rénovation/démolition pour les guider dans l'intégration des prescriptions « déchets » dans les CCTP et contrats cadres de Maîtrise d'œuvre et/ou Entreprises de travaux.

En tant que maître d'ouvrage nous nous engageons à promouvoir et diffuser les recommandations de ce cahier méthodologique dans nos marchés de rénovation/démolition le permettant, et à en faire la promotion auprès de notre personnel responsable d'opérations ainsi qu'auprès de notre Maîtrise d'œuvre lorsqu'elle rédige des marchés pour notre compte.

Fait à Paris, le 6 novembre 2017, pour l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,

Monsieur Gilles BOUVELOT
Directeur Général

Représenté par Madame Isabelle HATTON
Directrice des travaux du Patrimoine



Programme financé par



recylum
engagés pour un recyclage responsable